

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 30 mars 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 30 mars 2022 à 16 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers et la Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, conseillère : Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Est absent le conseiller : Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 16 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 068.03.2022 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Ferme Betchouan - Aliénation en faveur de l'entreprise Happy-Pomme
4. Demande d'aide financière à Circuit électrique – Programme de subvention de 4 500 bornes de recharge de rue
5. Octroi d'un contrat à Applications Anekdoté inc - Plateforme numérique pour la promotion des attraits touristiques
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 069.03.2022 DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - FERME BETCHOUAN — ALIÉNATION EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE HAPPY-POMME

Considérant que Ferme Betchouan désire aliéner une superficie de 2,208 hectares de sa propriété agricole en faveur de l'entreprise Happy-Pomme, pour permettre à cette dernière d'augmenter la superficie de son verger ;

Considérant que Ferme Betchouan conserverait une superficie de 131,59 hectares ;

Considérant que cette demande porterait la superficie de Happy-Pomme à 3,61 hectares, permettant l'accroissement d'une entreprise agricole émergente et novatrice ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale, et qu'elle ne prévoit aucun usage autre qu'agricole.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation visant à morceler une superficie de 2,208 hectares des lots 5 492 814 et 5 492 816 du cadastre du Québec appartenant à Ferme Betchouan en faveur de l'entreprise Happy-Pomme (Medigesco inc.).

Adoptée à l'unanimité

4. 70.03.2022 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À CIRCUIT ÉLECTRIQUE — PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4 500 BORNES DE RECHARGE SUR RUE

Considérant que dans le cadre du déploiement des bornes de recharges (240V) du Circuit électrique, Hydro-Québec offre de financer l'achat et l'installation de bornes de recharge des municipalités qui en feront une demande et dont les projets auront été sélectionnés ;

Considérant que l'aide financière pourrait atteindre 24 000 \$ par borne de recharge sur rue ;

Considérant que si le projet de déploiement des bornes de recharge sur rue soumis est retenu, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à signer l'entente de partenariat avec Hydro-Québec et l'entente de financement ;

Considérant que la Ville s'engage à acquérir les bornes de recharge sur rue auprès du fournisseur d'Hydro-Québec et de les installer dans le délai prescrit, puis de faire parvenir ses factures d'achat et d'installation à Hydro-Québec pour déterminer le montant final de la subvention ;

Considérant que la Ville devra assumer les coûts excédant le montant de la subvention le cas échéant.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix dépose auprès de Circuit électrique une demande d'aide financière d'un montant de 24 000 \$ pour l'installation d'une borne de recharge sur rue dans le cadre du Programme de subvention 4 500 bornes de recharge sur rue.

Adoptée à l'unanimité

5. 71.03.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À APPLICATIONS ANEKDOTE INC. — PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR LA PROMOTION DES ATTRAITS TOURISTIQUES

Considérant que le comité communication a reçu une présentation d'une nouvelle plateforme numérique « Anekdote » qui sera lancée officiellement au printemps 2022 ;

Considérant que cette plateforme est développée au Québec, et elle désire mettre en valeur l'environnement qui nous entoure, que ce soit la toponymie, le patrimoine, la culture, les arts, les attraits touristiques.

À ces causes, M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à Applications Anekdote inc. les contrats suivants :

- Identification des espèces d'arbres à l'arboretum (50 attraits) : 4 320 \$ plus les taxes applicables
- Identification des attraits touristiques (100 attraits) : 8 640 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Hervey Tremblay propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier